

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030093 – AMR 51/019/2003

Action complémentaire sur l'AU 314/02 (AMR 51/159/02 du 21 octobre 2002) et sa mise à jour (AMR 51/161/02 du 25 octobre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET / DÉTENTION SANS JUGEMENT

ÉTATS-UNIS / SYRIE / MAHER ARAR (h), ressortissant canadien
CANADA

Londres, le 10 février 2003

Amnesty International déplore que Maher Arar soit détenu au secret en Syrie dans un centre de détention dont le nom n'a pas été divulgué et dans lequel il risque d'être torturé.

Maher Arar est incarcéré dans ce pays depuis son expulsion des États-Unis, vers le 21 octobre 2002. Des responsables du consulat du Canada lui ont rendu plusieurs fois visite en Syrie avant le 7 janvier, mais le détenu ne pouvait parler librement, en raison de la présence de fonctionnaires syriens. Selon les informations disponibles, Maher Arar n'a pas encore été inculpé ni jugé.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue).

• **Appels aux autorités syriennes :**

- exprimez votre préoccupation quant à la sécurité de Maher Arar, qui est détenu au secret dans un lieu inconnu et qui ne peut rencontrer les représentants du consulat du Canada ;
- priez les autorités de veiller à ce qu'il soit traité avec humanité et à ce qu'il ne soit ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements au cours de sa détention ;
- exhortez-les à révéler le lieu de détention de Maher Arar et à autoriser immédiatement celui-ci à entrer en contact sans restriction avec sa famille et un avocat ;
- demandez qu'il soit immédiatement remis en liberté, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi.

• **Appels aux autorités canadiennes :**

- exhortez-les à tout faire pour pouvoir rencontrer Maher Arar et à lui fournir l'aide dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez-leur d'insister auprès des responsables syriens afin qu'ils libèrent immédiatement Maher Arar, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi.

• **Appels aux autorités américaines :**

- dites-vous préoccupé par le fait que Maher Arar ait apparemment d'abord été expulsé vers la Jordanie et qu'il soit maintenant détenu en Syrie dans un lieu inconnu ;
- exhortez les autorités à user de leur influence pour obtenir que Maher Arar soit traité avec humanité et qu'il ne soit ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- déplorez les circonstances dans lesquelles cette expulsion s'est produite et demandez instamment aux autorités de veiller à ce que toute personne menacée d'extradition ou d'expulsion puisse contester, dans le cadre d'une procédure équitable, le bien-fondé de son arrestation et de l'arrêté d'expulsion, y compris lorsque l'interpellation a eu lieu dans la zone de transit d'un aéroport ;

– soulignez que le gouvernement des États-Unis a des obligations en vertu du droit international, notamment de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

– engagez-le à veiller à ce qu'aucune autre personne privée de liberté ne soit envoyée contre son gré dans un pays où elle risque d'être torturée ou maltraitée ou dans lequel ont lieu d'autres graves atteintes aux droits humains.

APPELS À :

- **Autorités syriennes :**

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency
President Bashar al-Assad
Presidential Palace
Damascus, Syrie

Télégrammes : President al-Assad, Damascus, Syrie

Télex : 419160 prespl sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency
Maj-Gen Ali Hammud
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
Merjeh Circle
Damascus, Syrie

Télégrammes : Interior Minister, Damascus, Syrie

Télex : 411016 AFIRS SY

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

- **Autorités canadiennes :**

**Ministre des Affaires étrangères
et du Commerce international :**

The Honorable Bill Graham
Minister of Foreign Affairs
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0G2 Canada

Télégrammes : Minister of Foreign Affairs, Ontario, Canada

Fax : +1 613 996 3443

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

- **Autorités américaines :**

Ministre de la Justice :

The Honorable John Ashcroft
Attorney General, Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue, N.W. Room 440
Washington D.C. 20530-001
États-Unis

Télégrammes : Attorney General, Washington D.C., États-Unis

Fax : +1 202 307 6777

Formule d'appel : *Dear Attorney General*, / Monsieur le Ministre,

**Responsable de l'US Immigration and Naturalization
Service (INS, Service d'immigration et de naturalisation
des États-Unis)**

INS Commissioner James Ziglar
425 I Street NW
Washington DC 20536
États-Unis

Fax : +1 202 307 9911

Formule d'appel : *Dear Commissioner Ziglar*, / Monsieur,

COPIES À :

Secrétaire d'État :

The Honorable Colin Powell
Secretary of State,
2201 C Street, N.W.,
Washington DC 20520
États-Unis

Télégrammes : Secretary of State, Washington D.C., États-Unis

Fax : +1 202 647 2283

Formule d'appel : *Dear Secretary of State*, / Monsieur le Secrétaire d'État,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 MARS 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*